

Le grand (?) incendie du Lieu en 1691

Autor(en): **A.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **50 (1942)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-39221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si tel est le cas, on est en présence d'une conception inédite dans l'archéologie romaine. Nulle part, on ne cite de système d'évacuation ainsi fait, à cette époque.

A noter que dans la zone explorée, on n'a pas retrouvé de canal latéral d'amenée comme il y en a le long des égouts collecteurs et des cloaques.

L'exploration ultérieure d'autres secteurs des mêmes ouvrages permettra peut-être d'éclaircir le mystère qui subsiste au terme de ces recherches.

Les fouilles ont permis de remettre à jour un fragment d'inscription sur une tablette d'autel (... F · POST... — peut-être *X Filii Postumus*, dans un texte de dédicace), des fragments de corniches de l'ordre corinthien, nombre de tessons de céramique romaine et, dans une couche intermédiaire, au milieu de traces d'incendie, des carreaux de poêle en faïence vert olive, du XV^{me} siècle.

Edgar PELICHET.

Le grand (?) incendie du Lieu en 1691

Dans son *Recueil historique*, p. 367, le juge Nicole déplore la perte irréparable des archives de la Vallée lors de l'incendie de 1691. Aucune allusion n'est faite à une destruction du village proprement dit.

L. Reymond, dans sa première « Notice », entre par contre dans certains détails sur le sinistre. Nous y lisons aux pages 34 et 35, que « le village, devenu grand et populeux, fut anéanti, presque en entier par un incendie... Il n'échappa que quelques maisons dans la partie inférieure... Les archives, qui renfer-

maient tous les documents importants de la Vallée, brûlèrent, ce qui a été une perte immense et irrémédiable pour notre contrée. »

La seconde « Notice », p. 119, s'exprime en termes identiques.

A la suite de Reymond, le D.G.S. (III 104) et le D.H.V. (II 142-143) ont cru à l'anéantissement du village du Lieu à cette date.

Or, les renseignements donnés par notre historien local ne correspondent pas à la réalité. Nous disposons heureusement d'un verbal dressé les jours après l'incendie. Il permettra de remettre les choses au point.

Au moment où le feu éclata, le Livre du Conseil, qui se trouvait entre les mains du secrétaire, échappa au sort de tant de documents précieux. Ce volume renferme les procès-verbaux dès le 15 novembre 1585. L'un d'eux, p. 56, relate le sinistre en ces termes :

« Le samedi, dixiesme jour du mois de May 1691, le petit temple, la salle, le four de band, les papiers avec la caisse de la commune, les curasses et les broches en cuir bouillit ont estez consumés par le feu, ne sachant comme cela y est arrivé, si non par la mauvaise conduite de Susanne Mocquin (Mouquin ?) qui pour lors estoit fermière. Mais lon laisse le font à la sage conduite de Dieu, qui a si bien pourveu, qui a préservé les autres maisons voisines & principalement celle d'égrège Joseph Nicoulaz, qui en a aussy esté attinte, & un pan bien a bruslée & l'auroit estez tout à fait, nust esté la conduite du Tout puissant, qui a si bien animé & conduit l'ouvrage de la main de ceux qui ont accourut au dict embrasement.

» A Luy en soit rendu hommage & Gloire. Ainsy soit-il ! »

Ce texte demande quelques explications.

Le petit temple, aussi dénommé la chapelle ou St-Théodule se dressait droit à orient de l'emplacement du temple actuel. L'édifice était orienté de l'est à l'ouest. Il comprenait deux corps de bâtiments juxtaposés. Le premier, au N., servait à l'ordi-

naire¹ de lieu de culte. Le second, de construction probablement plus récente, renfermait les archives, les engins de protection contre le feu, plus le logement de dame S. M., la concierge.

Un fragment de croquis à la plume, daté de 1677 et découvert aux archives du Chenit par M. l'archiviste Campiche, fait bien voir la disposition des lieux.

La « bise noire » devait souffler ce fatal 10 mai 1691. Le feu, ayant éclaté sur la colline de la Cité², devait fatalement se propager au midi, à travers l'étroit vallon du Carroz.

La maison du notaire Nicoulaz, sise en contre-bas et relativement protégée par les escarpements de la colline, put être sauvée.

Le four banal et la salle des bourgeois construite à l'étage s'adossaient par contre au flanc de la Rochettaz. Ils devaient recevoir en plein les bardeaux enflammés. Leur destruction était certaine.

Un second article tentera de résumer ce que l'on peut savoir de positif sur St-Théodule du Lieu. A. P.

¹ Aux jours de grandes solennités religieuses, à Noël et à Pâques entre autres, la congrégation se réunissait au Grand Temple, situé sur l'esplanade de la Rochette, aux abords de la gare moderne.

Cet édifice apparut plus anciennement qu'on ne le croit communément. Une extente signale déjà le Grand Temple le 10 juin 1540 (Livre de reconnaissances III, p. 366).

² Les documents consultés, on s'en étonne, ignorent le toponyme Cité et la variante Derrière-la-Cité, pourtant demeurés populaires. La tradition orale seule nous les a transmis.